Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

ID: 081-218100204-20230307-DEL2023_01_02TA-DE

Département du Tarn

COMMUNE DE AUSSAC

Le Village 81600 AUSSAC Tél: 05.63.55.42.17 mairie.aussac@wanadoo.fr



Extrait du registre des délibérations du 13° Conseil Municipal Séance du mardi 7 mars 2023 à 18h30

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MARTINEZ, maire et de Madame Céline ASTIÉ nommée secrétaire de séance.

Date de convocation et d'affichage : 2 mars 2023

<u>Membres présents</u>: Mesdames et Messieurs Céline ASTIÉ, Caroline GLEDHILL, Christine GUIBAUD, Pascal GUIBAUD, Sébastien GUISON, Richard MARTINEZ, Christine PIGNOL, Benoît TRAGNÉ, Michel VILLENEUVE Membre excusé: Olivier ROUQUETTE donne pouvoir à Richard MARTINEZ

Le quorum est atteint.

Objet de la délibération N° 2023/01-02

Tarif location salle communale : organismes à but lucratif

Le maire rappelle que la commune a adhéré lors du dernier conseil municipal au dispositif de mutuelle de santé communale proposée par la société AXA assurances. Les rencontres avec les habitants seront organisées à la salle communale par la société AXA moyennant paiement d'une location. Il convient de fixer un tarif de location spécifique à ces activités à but lucratif.

Après en avoir délibéré, les élus valident les modalités suivantes pour la location de la salle des fêtes : Organismes à but lucratif :

Tarif unique par demi-journée : 80 €

Tarif unique par journée : 150 €

Les élus précisent que :

La demi-journée de location s'entend soit la matinée (8h-13h30), soit l'après midi (13h30-19h00)

La journée s'entend de 8h à 19h

La caution est fixée à 1000 €

La capacité maximale est de 120 personnes

Tout emprunteur s'engage à remplir et à exécuter le contrat de location

Une attestation d'assurance sera demandée pour chaque contrat.

Résultat du vote : unanimité

DEL 2023/01-02		Élus présents	9	Élus représentés	. 1
Pour	10	Contre	0	Abstention	0

Ont signé le maire et la secrétaire de séance,

Délibération rendue exécutoire après transmission en Préfecture,

Et publication sur le site internet de la commune.

Pour extrait conforme,